

PREFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE

**Installations classées pour la protection de l'environnement**

---

**Commune de LIMOGES**

L'arrêté préfectoral n° 2014-74 du 8 août 2014 complète et modifie les prescriptions applicables à la société Aproval pour l'installation de tri, transit et regroupement de déchets qu'elle exploite à Limoges.

Le texte complet de l'arrêté peut être consulté à la mairie de Limoges ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne (Bureau de la Protection de l'Environnement – 1, rue de la Préfecture à LIMOGES) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.